

Des turbulences en perspective

Au vu des derniers événements, on peut se demander ce qui se passe dans le microcosme de l'Enseignement catholique. Quels sont les intérêts défendus, qui veut quoi ? Quelle place les salariés ont-ils dans les discussions actuelles ?

Pour bien comprendre, faisons un rapide retour dans l'histoire récente :

- En Juillet 2010, après de longues années de discussions, l'accord sur les classifications était signé. Signature chaotique et plusieurs fois reportée car, en cours de négociation, les employeurs ont exigé la révision des temps de travail.
- Le 20 mai 2011, les employeurs (Fnogec et organisations de chefs d'établissement unanimes) ont dénoncé l'essentiel de la convention collective (à l'exception des classifications) au motif que les discussions sur les temps de travail et les « avantages catégoriels » n'avançaient pas assez vite.
- Entre temps, les travaux de la commission de suivi sont largement ralentis par une manifeste mauvaise volonté des employeurs qui refusent de voir les inconvénients structurels de l'accord sur les classifications.
- En avril 2012, un blog personnel d'un représentant syndical s'en prenait nominativement à certains représentants du collège employeur. Ce dernier collège exigeait des autres syndicats une réprobation officielle et annulait plusieurs réunions de travail ou de négociation.
- Le SPELC, estimant que ces procédés n'allaient pas dans le sens de l'intérêt des salariés, a refusé de prendre part à la polémique. Notre seul souci est la reprise des discussions.
- Le 10 mai 2012, la CGT nous annonçait qu'elle attaquerait tous les signataires de l'accord sur les classifications dans le but de le faire annuler par la justice !

Soyons clairs, si l'accord est annulé, nos salariés risquent de n'avoir plus que le Code du travail puisque la Convention collective a été vidée de sa substance par les employeurs.

Le SPELC est inquiet devant la tournure des événements et craint pour l'avenir des salariés des établissements. Il demande avec force que les négociations reprennent de manière sereine et constructive. A cet égard, il approuve l'initiative du collège employeur d'organiser une séance supplémentaire de négociation le 30 mai. Il attend, conformément à la loi, les propositions précises des employeurs.

Le SPELC réaffirme l'importance qu'il attache à la place particulière des salariés de droit privé dans les établissements d'enseignement sous contrat. Sans leur contribution indispensable et souvent désintéressée, nombre d'établissements ne pourraient pas fonctionner.

Le SPELC mettra tout en œuvre pour que la convention collective en cours de négociation ne leur fasse pas porter le poids d'éventuelles difficultés dont ils ne sont pas responsables. Eux aussi ont droit à la juste considération de leur travail.